

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20220725-DEC2022-081-AU
Date de télétransmission : 25/07/2022
Date de réception préfecture : 25/07/2022

DECISION DU PRESIDENT
N° D2022-081

Objet : Subventions liées à l'habitat pour la réalisation de travaux dans le cadre des aides à l'Habitat - Décision rectificative

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2018-079 du 12 avril 2018 approuvant le lancement de l'OPAH ;

VU la délibération n° 2019-015 du 13 février 2019 approuvant la mise en place des aides pour les propriétaires dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique locale ;

VU la délibération n°2020-94 en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière des subventions liées à l'habitat dans le cadre de l'OPAH ou du programme « Habiter Mieux » ;

Il a été décidé lors de la décision n° D2022-036 d'accorder une subvention de 428 € pour le dossier de Monsieur CAGNOUX – 01150 LAGNIEU. Une erreur s'étant mise dans le nom de famille de cette personne, il convient de modifier le nom pour l'attribution de la subvention de la Communauté de communes pour ce dossier.

- DECIDE d'attribuer une aide de 428 € en faveur de Monsieur GAGNOUX pour la réalisation de travaux d'autonomie et de supprimer l'engagement pris lors de la décision n° D2022-036.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 25 juillet 2022
Affichée le 25 JUIL. 2022*



Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

Fait à Chazey-sur-Ain, le 25 juillet 2022.

Le Président
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER



Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN